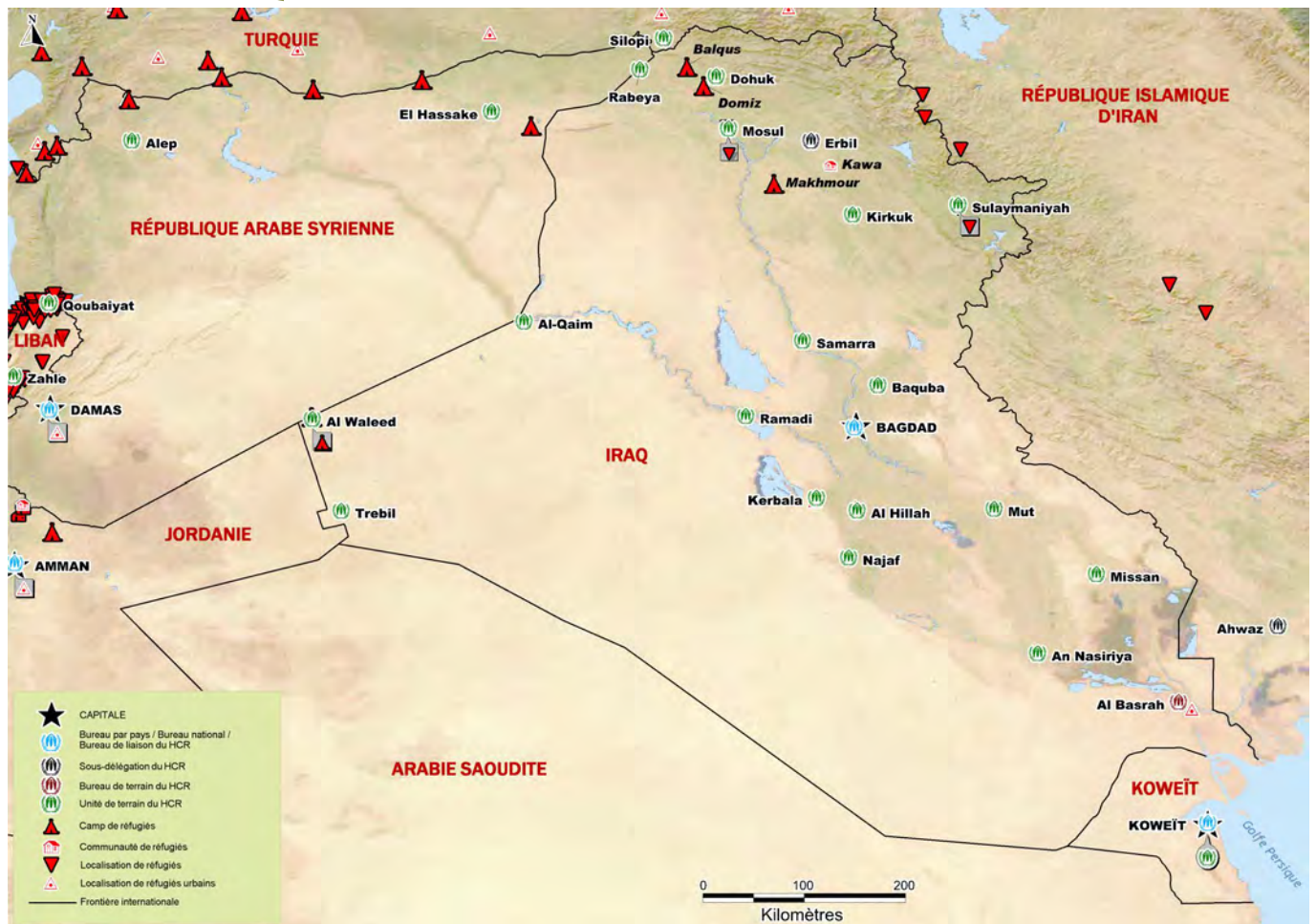


IRAQ



Environnement opérationnel

Contexte

La situation générale qui règne en Iraq se caractérise par d'importants problèmes de sécurité et par de nombreuses difficultés économiques et politiques. Bien qu'il ne soit pas signataire de la Convention de 1951 ni de son Protocole de 1967, l'Iraq a généreusement offert l'hospitalité à des dizaines de milliers de réfugiés et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale et d'une assistance.

Le Plan global iraquien destiné à remédier aux situations de déplacement, élaboré avec l'aide du HCR, intègre des composantes humanitaires destinées à améliorer l'accès aux services essentiels, aux moyens de subsistance et à l'emploi dans les zones de retour. Il comprend également des programmes d'hébergement dans les zones de déplacement.

En raison des troubles en cours en République arabe syrienne (Syrie), les Iraquiens réfugiés dans ce pays sont de plus en plus nombreux à choisir de rentrer en Iraq, où quelque 32 000 rapatriés sont arrivés pendant les seuls mois de juillet et août 2012. Ces mouvements de retour s'ajoutent aux milliers de ressortissants syriens qui affluent en Iraq pour échapper à la violence et sont soit hébergés dans des communautés d'accueil, soit installés dans des camps. L'autre défi auquel sont confrontés le Gouvernement iraquien et la communauté internationale consiste à apporter une assistance humanitaire et des solutions durables à quelque 1,2 million de déplacés internes iraquiens, tout en offrant une protection et un appui d'urgence aux dizaines de milliers de réfugiés présents dans le pays.

Besoins

L'afflux de réfugiés syriens et de rapatriés iraquiens a entraîné une augmentation significative des besoins opérationnels du HCR en Iraq. Les réfugiés, qu'ils résident dans des camps ou des sites d'installation urbains, demeurent dépendants de la protection et de l'assistance du HCR.

L'un des sujets les plus préoccupants pour l'Organisation est la situation des déplacés internes les plus démunis, qui n'ont d'autre choix que d'occuper illégalement des zones d'habitat précaire dont ils risquent constamment d'être expulsés. En raison des problèmes de sécurité, de l'épuisement de leurs ressources personnelles, du coût élevé de la vie et des faibles possibilités d'autosuffisance, il est extrêmement difficile pour eux de trouver des solutions durables. Certains rapatriés se retrouvent eux aussi déplacés à l'intérieur du pays. Quant aux réfugiés et aux déplacés internes de retour dans leur lieu d'origine, ils se heurtent également à des difficultés liées au manque de documents officiels et de services essentiels. Enfin, les apatrides sont confrontés à des problèmes similaires.

Stratégie et activités

La stratégie du Haut Commissariat en Iraq vise à assurer la protection et le bien-être des personnes relevant de sa compétence, en collaboration avec les autorités, les autres institutions des Nations Unies et les organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Dans le cadre de cette stratégie, le HCR entend plaider pour l'adhésion de l'Iraq aux principaux instruments internationaux

Chiffres prévisionnels pour l'Iraq

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Rép. islamique d'Iran	8 600	8 600	8 990	8 990
	Palestiniens	11 740	11 740	11 930	11 930
	Rép. arabe syrienne	60 000	60 000	120 000	120 000
	Turquie	15 390	15 390	15 690	15 690
	Pays divers	580	580	840	840
Demandeurs d'asile	Rép. islamique d'Iran	5 900	5 900	5 050	5 050
	Rép. arabe syrienne	1 500	1 500	1 500	1 500
	Turquie	750	750	800	800
	Pays divers	60	60	80	80
Réfugiés rapatriés	Iraq	80 000	40 000	60 000	30 000
Déplacés internes	Iraq	1 200 000	500 000	1 000 000	500 000
Déplacés de retour	Iraq	200 000	40 000	150 000	40 000
Apatrides	Apatrides	100 000	100	70 000	80
Total		1 684 520	684 620	1 444 880	734 960

relatifs aux réfugiés et à l'apatridie, ainsi que pour l'instauration d'un régime d'asile efficace incluant une législation sur les réfugiés et des procédures conformes aux normes internationales. L'Organisation prévoit également des interventions juridiques en faveur des réfugiés, des apatrides, des déplacés internes et des personnes de retour dans leur lieu d'origine.

Le HCR s'emploiera par ailleurs à lutter contre la violence sexuelle et sexiste, à prodiguer une assistance matérielle, à renforcer les capacités des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi qu'à offrir des abris et des possibilités

d'autosuffisance aux déplacés internes et aux personnes de retour dans leur lieu d'origine. Sa stratégie sera mise en œuvre en collaboration avec le ministère des Déplacements et des Migrations, dans le cadre du Plan global destiné à remédier aux situations de déplacement.

Le réseau de protection mis en place par le HCR à travers tout le pays est destiné à coopérer avec les communautés pour surveiller l'environnement de protection, dispenser des conseils juridiques, aider les personnes relevant de sa compétence à faire valoir leurs droits fondamentaux et renforcer les capacités des partenaires

Objectifs et cibles prioritaires en 2013

Besoins de base et services essentiels

- L'approvisionnement en eau potable est accru ou maintenu.
 - ☞ Au moins 280 lieux de retour et camps ou sites d'installation des déplacés internes et des réfugiés bénéficient de travaux d'entretien ou de rénovation de leur réseau de distribution de l'eau.
- Des abris et des infrastructures sont construits, améliorés ou entretenus.
 - ☞ Quelque 33 900 déplacés internes, réfugiés et personnes de retour dans leur lieu d'origine bénéficient de la construction, de la rénovation ou de l'entretien de 5 650 abris.

Autonomisation et autogestion communautaires

- L'autosuffisance et les moyens de subsistance sont renforcés.
 - ☞ Des formations professionnelles et des projets d'appui aux moyens de subsistance facilitent la réintégration des personnes de retour dans leur lieu d'origine.

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité de la réponse améliorée.
 - ☞ Toutes les victimes connues de violences sexuelles et sexistes reçoivent un soutien.

Processus de protection et documents adéquats

- La qualité de l'enregistrement et du profilage est améliorée.
 - ☞ Le HCR aide les autorités à enregistrer quelque 100 000 apatrides et réfugiés dans les camps et les sites d'installation urbains.
 - ☞ Quelque 3 000 résidents du camp New Iraq (l'ancien camp d'Ashraf) sont enregistrés et leurs demandes sont examinées en vertu du mandat du HCR.

Environnement de protection favorable

- Les personnes relevant de la compétence du HCR bénéficient d'un meilleur accès à l'assistance juridique et aux recours en justice.
 - ☞ Quelque 20 000 personnes bénéficient d'une assistance juridique.

Solutions durables

- Tout le potentiel en matière d'intégration sur place est réalisé.
 - ☞ Environ 5 000 réfugiés reçoivent leur certificat de naturalisation.
 - ☞ Des demandes de réinstallation sont déposées pour 1 500 résidents du camp New Iraq qui ne disposent d'aucune autre solution.

Présence du HCR en 2013

□ Nombre de bureaux	21
□ Effectifs totaux	187
Internationaux	28
Nationaux	151
Autres	8

d'exécution et des partenaires opérationnels gouvernementaux. Le HCR renforcera les capacités de ce réseau dans les différents gouvernorats, en s'attachant plus particulièrement à prêter assistance aux plus vulnérables.

Sachant que la solution préférée de la majorité des déplacés internes est l'intégration dans leur région d'accueil, le HCR met sur pied des projets communautaires et construit des abris peu coûteux dans les sites alloués par les pouvoirs publics. L'Organisation collabore étroitement avec les autorités pour permettre aux déplacés internes de bénéficier d'une couverture sociale et d'assurer l'assainissement et l'approvisionnement en eau, afin d'améliorer leurs conditions de vie précaires.

Les violences qui ont éclaté en Syrie et qui ont poussé des milliers de Syriens à chercher refuge en Iraq contraignent le HCR à se doter de ressources humaines et financières supplémentaires, afin de lancer une intervention d'urgence efficace. Sa stratégie dans ce domaine vise notamment à constituer un stock d'urgence d'articles non alimentaires, tels que des tentes, des produits

domestiques de base, des nécessaires d'hygiène, etc.

Afin de promouvoir l'adhésion de l'Iraq aux Conventions relatives aux réfugiés et à l'apatridie, le Haut Commissariat organisera des ateliers de formation à l'intention des autorités nationales, des ONG, ainsi que des communautés et des dirigeants locaux. Le suivi aux frontières constituera un élément majeur du programme, en vue de garantir l'accès au pays et d'observer le cas des ressortissants irakiens expulsés d'Europe ou d'ailleurs. Les agents frontaliers seront inclus dans les activités de renforcement des capacités.

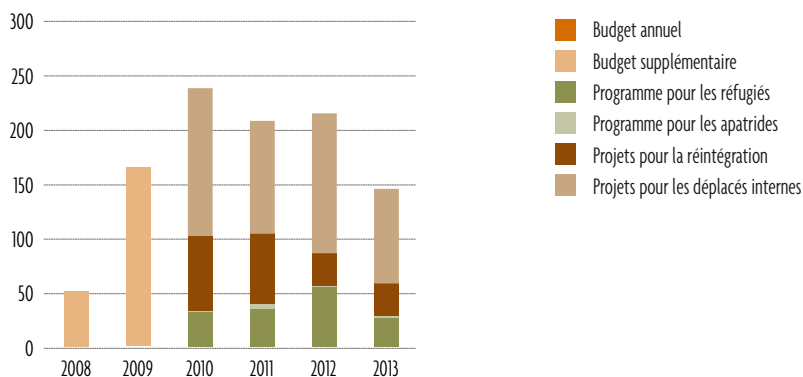
Depuis le début de l'année 2012, le HCR a entrepris une ambitieuse opération d'enregistrement et d'examen des demandes d'asile de plus de 3 000 résidents du camp New Iraq. Le but de cette opération est de chercher des solutions pacifiques et durables pour les personnes qui s'avèrent avoir besoin d'une protection internationale. Au vu de la complexité du processus et de la difficulté à trouver des solutions pour les familles et les individus concernés, l'Organisation aura besoin d'accroître considérablement les ressources humaines et financières allouées à cette tâche en 2013.



Femmes et enfants déplacés devant leur abri au camp d'Um Al-Baneen, situé dans le centre de Bagdad.

Budget du HCR en Iraq 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



● Contraintes

Les principaux obstacles auxquels se heurte le HCR en Iraq sont les conditions de sécurité précaires, qui restreignent l'accès aux personnes relevant de sa compétence, ainsi que l'absence de cadre législatif national relatif aux réfugiés et aux procédures d'asile.

Organisation et mise en œuvre

● Coordination

Le HCR renforce sa collaboration avec des entités gouvernementales et ses partenaires nationaux par le biais de son programme de partenariat avec des ONG nationales. Il maintient par ailleurs des liens étroits avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), ainsi qu'avec d'autres institutions onusiennes. Le HCR et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) coprésident le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que les groupes de travail chargés de la protection, de la gouvernance et des droits de l'homme. Une étroite coordination avec les autres bureaux du HCR dans la région est d'une importance capitale pour la mise en œuvre efficace du programme.

Informations financières

En 2013, le budget du HCR en Iraq sera ramené à 146 millions de dollars E.-U. Une part importante du budget 2013 (un tiers) sera consacrée aux activités liées aux abris pour les personnes relevant de la compétence du HCR à travers tout le pays, et plus particulièrement à Bagdad et dans les gouvernorats centraux. En 2012, le

Gouvernement iraquien a commencé à allouer des parcelles de terre pour la construction d'abris destinés aux déplacés internes et aux personnes de retour dans leur lieu d'origine. Le HCR apportera tout son soutien aux autorités pour la mise en œuvre du Plan global destiné à remédier aux situations de déplacement.

Le budget 2013 pour l'Iraq fera l'objet d'une révision ultérieure afin de prendre en compte les besoins supplémentaires liés à la crise syrienne qui n'avaient pu être évalués au moment de l'approbation du budget.

Conséquences d'un manque de financement

- En 2013, le HCR prévoit de fournir plus de 5 600 abris aux membres les plus vulnérables de la population relevant de sa compétence, si son budget est entièrement financé. Un manque de financement réduirait d'environ 2 200 le nombre d'abris fournis, privant ainsi quelque 11 000 personnes d'un abri convenable.
- Les investissements dans les communautés d'accueil et les projets en faveur des moyens de subsistance seraient réduits, ce qui entraverait les programmes d'intégration sur place des déplacés internes.
- Le HCR et ses partenaires seraient contraints de limiter leurs plaidoyers auprès des autorités judiciaires ou autres pour défendre les droits des personnes relevant de la compétence de l'Organisation, ainsi que de réduire les activités d'assistance juridique et d'aide à la réintégration.

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux

Ministère des Déplacements et des Migrations
Ministère du Travail et des Affaires sociales
Direction des Déplacements et des Migrations

ONG

Al Khair Humanitarian Organization
Association for Cultural Development for Civil Society
Civil Development Organization
Comité international de secours
Conseil danois pour les réfugiés
Conseil norvégien pour les réfugiés
Happy Family Organization for Relief and Development
Harikar
International Medical Corps
Iraqi Humanitarian League for Human Rights
Iraqi Salvation Humanitarian Organization
Iraqi Youth League
Mercy Corps
Muslim Aid
Public Aid Organization
Qandil Suède
Reach
Rebuild Iraq Recruitment Programme
Resurrecting Iraqi People Centre
Save the Children Federation
Secours islamique
Women Development and Support Organization

Autres

OIM

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux

Comité permanent du ministère de l'Intérieur
Ministère des Droits de l'homme

Autres

BCAH
MANUI
OMS
ONU-Habitat
PAM
UNESCO
UNICEF

Budget 2013 du HCR pour l'Iraq (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable					
Instruments régionaux et internationaux	381 865	0	0	0	381 865
Droit et politique générale	281 865	166 036	0	0	447 902
Institutions administratives et pratiques	0	66 036	1 357 186	0	1 423 222
Assistance juridique et recours	681 865	0	786 372	1 824 193	3 292 430
Accès au territoire et non-refoulement	663 731	0	0	0	663 731
Sous-total	2 009 326	232 073	2 143 558	1 824 193	6 209 150
Processus de protection et documents adéquats					
Enregistrement et établissement de profils	1 364 532	558 018	437 372	1 019 193	3 379 115
Détermination du statut de réfugié	533 731	0	0	0	533 731
Documents individuels	0	158 018	304 372	2 126 693	2 589 083
Enregistrement et documents d'état civil	0	0	544 372	0	544 372
Sous-total	1 898 263	716 036	1 286 117	3 145 886	7 046 301
Sécurité face à la violence et à l'exploitation					
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	481 865	0	0	2 334 596	2 816 462
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	363 731	0	0	0	363 731
Protection des enfants	263 731	0	0	534 596	798 327
Sous-total	1 109 326	0	0	2 869 193	3 978 519
Besoins de base et services essentiels					
Santé	1 581 199	0	0	0	1 581 199
Eau	831 865	0	1 267 186	12 069 193	14 168 244
Assainissement et hygiène	0	0	2 712 372	5 519 193	8 231 565
Abris et infrastructure	7 543 507	0	6 224 372	33 291 193	47 059 072
Articles ménagers de base	1 913 064	0	917 186	2 784 596	5 614 847
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	0	158 018	0	0	158 018
Éducation	1 631 199	0	0	0	1 631 199
Sous-total	13 500 833	158 018	11 121 117	53 664 175	78 444 144
Autonomisation et autogestion communautaires					
Coexistence avec les communautés locales	0	0	6 204 837	4 284 596	10 489 434
Autosuffisance et moyens d'existence	2 631 865	0	0	5 363 346	7 995 212
Sous-total	2 631 865	0	6 204 837	9 647 943	18 484 645
Solutions durables					
Stratégie de solutions globales	0	0	757 858	0	757 858
Retour volontaire	1 106 532	0	0	0	1 106 532
Réintégration	0	0	1 802 858	0	1 802 858
Intégration	652 461	0	0	0	652 461
Réinstallation	813 731	0	0	0	813 731
Réduction des cas d'apatridie	0	216 036	0	0	216 036
Sous-total	2 572 724	216 036	2 560 717	0	5 349 477
Direction, coordination et partenariats					
Coordination et partenariats	0	0	753 117	4 188 386	4 941 503
Gestion et coordination des camps	1 131 865	0	0	719 193	1 851 058
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	288 731	0	0	928 789	1 217 520
Sous-total	1 420 596	0	753 117	5 836 368	8 010 081
Appui à la logistique et aux opérations					
Logistique et chaîne d'approvisionnement	0	0	0	1 534 596	1 534 596
Gestion des opérations, coordination et appui	1 726 613	0	6 234 684	8 981 789	16 943 086
Sous-total	1 726 613	0	6 234 684	10 516 386	18 477 683
Total	26 869 547	1 322 163	30 304 146	87 504 144	146 000 000
Budget 2012 révisé (au 30 juin 2012)	55 237 473	1 102 037	29 914 264	129 524 171	215 777 945